

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- Utiliser le navigateur « Firefox » → Logiciel disponible : [ICI](#)
- Cliquer le bouton « Télécharger » → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC → Logiciel disponible : [ICI](#)
- Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ou

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** @ ou :

- Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
- Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif ?? :

- Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- Vous pouvez vous faire délivrer une nouvelle QT/QC sur votre licence Part-FCL (française) sur la base d'une qualification détenue sur une licence OACI (état tiers) (conformément aux dispositions de l'article 3(d) du règlement délégué (EU) 2020/723).
- Cette qualification sera restreinte aux appareils immatriculés dans l'État ayant délivré la licence étrangère. La levée de cette restriction pourra être effectuée lorsque vous répondrez aux conditions de l'article 10 du règlement délégué (EU) 2020/723.
- Lors de la demande de levée de restriction, la QT/QC doit être valide sur la licence OACI.
 - (Pour lever la restriction => fournir une licence OACI avec la QT/QC en cours de validité).
 - Dans le cas où la cas OACI n'est plus en état de validité, vous devrez effectuer un « refresher training » pour le renouvellement de la QT relative à votre demande dans un ATO EASA.**
- Il n'est plus nécessaire de proroger les QC/QT restreinte à un État tiers à l'UE.
- Il n'y a pas de reconnaissance de la LVO, MCC ou PBN.
- Pour la levée de restriction, l'exigence de l'advanced UPRT doit être satisfaite pour :
 - Une QT MP si le pilote ne détient pas de QT MP sur la licence EASA.
 - Une QT HPA Complexe si le pilote ne détient pas de QT HPA Complexe sur la licence EASA.

Informations complémentaires :

Délivrance :

- La QT/QC à délivrer doit être valide sur votre licence OACI (étrangère).

⚠ Le navigant doit détenir une compétence en langue anglaise (EASA) valide au moment de la délivrance de la QT restreinte.

Levée de restriction :

- En application de l'annexe III (C) du règlement (UE) n°1178/2011, cette restriction pourra être levée si :

→ Vous répondez à tous les prérequis réglementaires (voir règlement 1178/2011 modifié sous partie H : Cf. lien internet [Ici](#))

↪ ATPL théorique, MCC et IR.

→ Cette qualification, apposée sur votre licence étrangère, est toujours valide.

↪ **Dans le cas où la cas OACI n'est plus en état de validité, vous devrez effectuer un « refresher training » pour le renouvellement de la QT relative à votre demande dans un ATO EASA.**

→ Vous avez réussi l'épreuve pratique (*appendice 9 du règlement 1178/2011* (Cf. lien internet du site : [Ici](#)) correspondant à la délivrance de cette qualification, conduite par un examinateur titulaire d'une autorisation délivrée par l'autorité française ou par un examinateur d'un autre pays européen (sous réserve qu'il ait suivi le **briefing de standardisation** organisé par la France (Cf. liste non french examiner : [Ici](#)).

⚠ Cet examen doit être conforme à la partie « FCL » du règlement européen ;

→ Vous justifiez d'une expérience telle que définie dans la section « Pièces Obligatoires pour une levée de restriction ».

Pièces à fournir (Avion ou hélicoptère selon les cas) :

Pièces OBLIGATOIRES pour une délivrance :

- Copie de votre licence émise par la France.
- Copie de votre licence étrangère conforme à l'OACI (en état de validité faisant apparaître la (ou les) qualification(s) valide(s) à reporter sur la licence délivrée par la France).
 - ✦ **Si celle-ci ne mentionne pas la validité de la qualification :**
 - Copie de votre licence étrangère conforme à l'OACI ET authentification de la licence.
 - OU**
 - Copie de votre licence étrangère conforme à l'OACI ET copie d'un test de moins de 12 mois pour une QT (24 mois pour une QC).
- Copie du certificat médical en état de validité attaché à la licence OACI.
- Pour les redevances, vous pouvez télécharger le formulaire de redevance (99i-Formlic) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [lci](#)

Pièces OBLIGATOIRES pour une levée de restriction :

- Justification d'expérience requise (à renseigner dans la section 1/2 en page 3 + attestations éventuelles du ou des employeurs) :
 - **Pour le report d'une QT/QC Avion :** Vous devez attester de l'expérience détenue dans le cas d'une QC : 100h sur ladite QC OU dans le cas d'une QT : 500h sur ladite QT.
 - **Pour le report d'une QT Hélicoptère :** Vous devez attester de l'expérience détenue dans le cas des hélicoptères monomoteurs ayant une masse maximale certifiée au décollage allant jusqu'à 3 175 kg : 100 heures d'expérience de vol en tant que pilote sur ledit type OU pour tous les autres hélicoptères : 350 heures d'expérience de vol en tant que pilote sur ledit type.
- Compte rendu d'un test (Skill test) conforme au règlement (UE) n°1178/2011 dit « AIRCREW » (*appendice 9 du règlement 1178/2011* [Cf. lien internet : [lci](#)] effectué sur le type avec un examinateur Part-FCL de l'EEE ou de la Suisse.
 - ✦ Si l'examineur n'est pas français, il devra être obligatoirement sur la NFE (« Non French Examiner » List). La page internet est disponible à l'adresse internet suivante : [lci](#)
 - ✦ Cet examinateur « Part-FCL » devra auparavant avoir suivi le briefing de standardisation [Cf. lien internet : [lci](#)] organisé par la France s'il ne détient pas d'autorisation délivrée par l'Autorité française.

En plus, dans le cas d'une QC HPA Avion :

- Attestation de suivi d'un stage Hautes Performances Avion effectué dans un organisme de formation français ou d'un organisme de formation européen (ATO) conforme à l'AMC1 FCL 720.A(b)(2)(i) de la décision de l'agence européenne n°2011/016/R du 15 décembre 2011.
 - ✦ Ce stage peut être remplacé par la détention de l'ATPL(A) théorique OU dans le cas d'un pilote détenteur d'une licence Part-FCL, s'il détient une ATPL OACI ou CPL/IR OACI avec un crédit de connaissances théoriques pour l'ATPL(A) délivrée conformément à l'annexe 1 de la convention de Chicago.

En plus, dans le cas d'une QT multimoteurs hélicoptère :

- Attestation de formation préliminaire ATO approuvée à une qualification multimoteurs qui couvre les certificats théoriques suivants : 1) Connaissance générale de l'aéronef : cellule/système/motorisation. 2) Instruments/électronique. 3) Performance et préparation du vol : masse et centrage, performances.
 - ✦ Cette formation peut être remplacée par la détention de l'ATPL(H) théorique OU PL(H) théorique avec les modules 033/034 de l'ATPL(H) théorique.

En plus, dans le cas d'une QT MP (Avion ou hélicoptère) ou QT HPA Complexe (Avion) :

- Copie du certificat théorique ATPL(A ou H) ou PL(A ou H) avec les modules 032/033 pour le PL(A) ou avec les modules 033/034 pour les hélicoptères.
- Copie de l'attestation de formation au travail en équipage MCC (ou FTE ou certificat FPC) OU attestation d'un ATO conformément à l'article 3 (b) du règlement délégué (UE) n°2020/723 (MCCI OACI validé par un ATO) OU Preuve d'une équivalence en application du FCL 720.A(d)(4) [à l'exception d'un report de qualification HPA complexe SPO] pour les avions ou FCL 720.H(a)(2) pour les hélicoptères.
 - ✦ **Les certificats théoriques et modules (pour le PL théorique) ne sont nécessaires que lors d'une 1^{ère} délivrance de QT MP.**

Information sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat

Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence :		Pays de résidence		
N° licence Part-FCL			Date de délivrance	
Type licence OACI		N° licence OACI		État de délivrance
QT/QC pertinente				
Sur votre licence française, l'acte à effectuer pour cette qualification est une :			<input type="checkbox"/> Délivrance	<input type="checkbox"/> Levée de restriction
Expérience totale		En tant que CdB		Nombre d'heure sur la QT/QC

2/2. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non)	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le		<p>Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici</p> <p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées</u>. 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	